



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

palais des Fêtes

Question écrite n° 8684

Texte de la question

M. Armand Jung attire l'attention de Mme la ministre de la culture et de la communication sur le classement du palais des Fêtes de la rue Sellénick, à Strasbourg, parmi les monuments historiques. La construction de cet édifice éclectique a débuté au xixe siècle et s'est progressivement poursuivie au cours du xx^e siècle. Les styles néogothique, néo-Renaissance ou encore Art nouveau se côtoient d'une manière étonnante et font toute la spécificité de ce bâtiment situé au centre-ville de Strasbourg. Le palais des Fêtes est déjà inscrit à l'inventaire supplémentaire des monuments historiques, mais afin de préserver davantage encore cet emblème du patrimoine strasbourgeois, un dossier de classement parmi les monuments historiques a été déposé au ministère de la culture et de la communication. Il lui précise qu'il est personnellement attaché à cet édifice, comme de nombreux Strasbourgeois. Il souhaite que le palais des Fêtes de la rue Sellénick soit classé au niveau national pour que des travaux d'entretien et de rénovation soient effectués afin de lui rendre tout son lustre et sa splendeur. En conséquence, il souhaite qu'elle lui précise si cette demande de classement parmi les monuments historiques est en bonne voie.

Texte de la réponse

Après avis de la commission régionale du patrimoine et des sites, le Palais des fêtes a été inscrit au titre des monuments historiques par arrêté du préfet de région en date du 9 février 2007. Lors de l'examen du dossier, les membres de la commission régionale ont, en outre, émis le vœu que ce monument soit classé, eu égard à l'intérêt de ce bâtiment pour lequel a été mis en oeuvre une des premières applications à Strasbourg du béton armé selon le procédé Hennebique associant poteaux et poutres. Cette proposition sera présentée à la commission nationale des monuments historiques dans le courant de l'année 2008.

Données clés

Auteur : [M. Armand Jung](#)

Circonscription : Bas-Rhin (1^{re} circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 8684

Rubrique : Patrimoine culturel

Ministère interrogé : Culture et communication

Ministère attributaire : Culture et communication

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 30 octobre 2007, page 6634

Réponse publiée le : 26 février 2008, page 1629